

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/LF N° 2025 - 375

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°2 BAP A " Ingénieur biologiste en plateforme scientifique" est composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. Didier DECIMO IR – Inserm
<u>Experts</u> :	Mme Sophie ALLART IRHC – Inserm Mme Virginie GEORGET IRHC – Cnrs M. Laurent HELIOT IRHC – Université de Lille
<u>Représentants</u> :	M. Larbi AMAZIT IRHC – Université Paris-Saclay Mme Juliette GODIN DR2 - Inserm M. Pierre Emmanuel MILHIET DR – Cnrs
<u>Membre des instances d'évaluation</u> :	M Olivier GRIBOUVAL IR – Inserm

Fait à Paris, le 29/08/2025

Pour le Président-directeur général,
Le Directeur des Ressources Humaines